

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- **L'environnement externe**

À quelques pas de Montréal, Verchères se situe à mi-chemin entre Montréal et Sorel sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Limité par les municipalités de Varennes à l'ouest, Contrecoeur à l'est, Calixa-Lavallée, Saint-Marc et Saint-Amable au sud, le territoire s'étend sur près de 7 300 hectares. Au nord, outre la présence du fleuve, un archipel composé de cinq (5) îles fait partie du territoire.

Avantageusement située entre deux (2) centres industriels, Verchères a su garder son caractère champêtre où la famille retrouve un cadre de vie agréable à son épanouissement. L'école Ludger-Duvernay a été inaugurée en 1959 et on doit son nom à Monsieur Ludger Duvernay, imprimeur, éditeur, journaliste et homme politique né en 1799 à Verchères.

L'école est située en milieu rural et dessert deux municipalités : Verchères et Calixa-Lavallée. Elle assume tout le bassin d'élèves de ces deux localités. Verchères compte donc une seule école dans le secteur. La population totale des deux municipalités s'élève à 6 364.

La majorité du personnel enseignant, de soutien et du service de garde (90 %) demeure à Verchères ou dans les villes avoisinantes. C'est un milieu où se côtoient des familles à revenus élevés, familles défavorisées, à faibles revenus et monoparentales. La communauté est très impliquée dans la vie des élèves.

Elle offre des services de loisirs, une bibliothèque municipale scolaire et les parents bénévoles sont très présents dans la vie de l'école. L'équipe de l'école offre une grande place pour l'implication des parents dans le cheminement scolaire de leurs enfants en les invitant régulièrement en classe et en favorisant leur implication dans diverses activités. Il existe aussi un organisme de participation des parents (OPP).

L'équipe de l'école Ludger-Duvernay travaille en collaboration avec les services sociaux, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique faisant partie du CISSS Montérégie-Est plus précisément avec le CLSC des Seigneuries de Verchères/Contrecoeur. Un partenariat entre l'école et le CPE Petit à Petit existe également afin de faciliter la transition.

De plus, l'école travaille en partenariat avec les milieux hospitaliers, le CRDI et autres partenaires externes afin de mieux comprendre et répondre aux besoins de certains élèves.

Chaque année, la Maison des Enfants de Varennes s'implique dans notre milieu en proposant un service de correspondance avec certains élèves. Elle offre également à l'occasion un service d'aide aux devoirs en dehors des heures de classe pour des élèves ciblés. Ces services sont gratuits.

En collaboration avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, plusieurs ateliers d'informations sont offerts chaque année par un policier communautaire aux élèves du préscolaire à la 6e année (sécurité en autobus, intimidation et cyberintimidation, civisme, application des lois, etc.)

- **L'environnement interne**

La clientèle

En 2020-2021, l'école Ludger-Duvernay offre des services à 507 élèves répartis en 24 groupes du préscolaire jusqu'à la fin du 3e cycle (six classes du préscolaire 4 et 5 ans, quatre classes de 1^{re}, deux classes de 2e, trois classes de 3e, trois classes de 4e, deux classes de 5^e, deux classes de 6^e, une classe multiniveau du 3^e cycle et une classe multiniveau de 2^e -3^e année).

Le personnel enseignant et les services complémentaires :

L'équipe enseignante est formée de 24 enseignantes titulaires et 2 enseignantes qui comblent la tâche des enseignantes ayant un congé partiel ainsi que de sept enseignants spécialistes qui sont venus combler les tâches éducatives: deux en éducation physique et à la santé, trois en musique et deux en anglais. Le personnel enseignant est soutenu dans sa mission éducative par une équipe de professionnelles dont l'offre de service a été bonifiée grâce aux nouvelles mesures : une psychoéducatrice (4 jours) et trois éducatrices spécialisées. Des PEH ont été engagées pour accompagner des élèves HDAA. De plus, 2 orthopédagogues se répartissent le travail d'accompagnement des élèves en difficulté. Dès le début septembre, un projet de soutien pédagogique ont été mis en place pour soutenir des élèves de 2^e et 3^e année. Un service de tutorat a permis d'accompagner plus de 50 enfants à partir du mois de mars. Finalement, plusieurs enseignantes ont accueilli des stagiaires.

L'encadrement

Un nouveau code de vie éducatif a été mis en place en 2018-2019 favorisant l'enseignement explicite des comportements attendus. En ce qui a trait à l'intimidation et la violence, un protocole d'intervention est mis en application. Ces encadrements sont utilisés pendant le temps de classe ainsi qu'au service de garde et service aux dîneurs.

Le service de garde, le service aux dîneurs et le personnel administratif :

Grâce à une équipe dynamique et stable depuis plusieurs années, le service de garde mise sur la relation profonde et à long terme avec les enfants ainsi qu'avec leurs parents. Par le biais du jeu, du sport et des arts, les éducatrices travaillent sur les différents aspects du développement des enfants, dont l'apprentissage de la vie en groupe, du respect de soi, des autres et de l'environnement. Le service de garde reçoit 208 élèves dont 7 sporadiques. Les élèves sont encadrés par une technicienne (nouvellement en poste en 20-21), une éducatrice classe principale et 12 éducatrices assurant un service de qualité. Le service aux dîneurs, qui est un service mi-bonifié, reçoit quant à lui 234 enfants qui sont accompagnés par 8 surveillantes de dîner.

L'établissement d'enseignement est géré par une directrice et une directrice adjointe. Elles sont soutenues par une secrétaire ainsi qu'une agente de bureau qui vient donner un coup de main à raison de 17 heures par semaine. Deux concierges s'ajoutent à l'ensemble du personnel. Des ajouts de temps de secrétariat et de conciergerie ont été fait afin de pallier aux besoins générés par la situation pandémique.

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION :	Dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire
NOTRE VISION :	Grâce au respect, à l'entraide et à l'ouverture, ensemble, nous grandissons.
NOS VALEURS :	Entraide, respect, ouverture

RÉSUMÉ GLOBAL

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle	Évaluation An 1 2019-2020	Évaluation An 2	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Favoriser l'implication des parents dans la vie scolaire.	D'ici juin 2022, favoriser l'implication des parents du préscolaire à la 6 ^e année en augmentant de 10 % le nombre de propositions incitant les parents à s'impliquer à la vie scolaire.		146 propositions selon un sondage	Résultats non disponibles ¹ - Les mesures sanitaires ont grandement limités la présence des parents à l'école. - Ceux-ci ont été d'une aide précieuse lors des 7 fermetures de classes			→	• Occasions offertes d'effectuer une rétroaction fréquente auprès de leur enfant (ex : document de rétroaction suite à la 1^{re} communication et au premier bulletin, document d'évaluation de la compétence transversale, deuxième communication aux parents)

Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire	D'ici juin 2022, amener les élèves du préscolaire à la 6 ^e année à développer leurs habiletés sociales en leur faisant vivre un minimum de 4 activités par année scolaire.		Selon le sondage de la CSP, les mesures mises en place ne sont pas considérées totalement efficaces pour contrer les conflits et la violence.	De nombreuses activités d'habiletés sociales ont été mises en place par les enseignants, la psychoéducatrice et les TES. Nous n'avons pas pu les comptabiliser de façon systématique. Cependant, nous constatons une réelle différence dans le climat global de l'école.			↑	- Mise en place de l'enseignement explicite des comportements attendus et d'un langage commun - Mise en place d'ateliers et de sous-groupes d'habiletés sociales
	D'ici juin 2022, offrir à tous les élèves de l'école la possibilité de bouger 60 minutes par jour.		Préscolaire 31 min./ 1 ^{er} cycle 54 min. / 2 ^e et 3 ^e cycle 48 min.	L'aménagement de la cour d'école est maintenant complété Le 2 heures d'éducation pour chaque groupe du primaire a été adopté par l'assemblée générale des enseignants et le conseil d'établissement Le préscolaire est passé de 30 minutes à 1 heure d'éducation physique par semaine Nous avons procédé à l'achat de matériel ludique et sportif pour le service de garde et le cours d'éducation physique Il y a de plus en plus d'enseignants qui utilisent la classe extérieure ou vont prendre des marches avec leurs élèves.		 En voie de réalisation	↑	- Poursuite de l'aménagement de la cour d'école en achetant entre autre du mobilier urbain pour avoir une seconde classe extérieure - Modification de la grille-matières afin que tous les élèves du primaire aient 2 heures d'éducation physique par semaine pour 2021-2022 - Promouvoir l'enseignement à l'extérieur

Augmenter les compétences en littératie / Favoriser l'éveil à la lecture et susciter son intérêt.	D'ici juin 2022, améliorer les compétences en littératie en augmentant annuellement de 1% le taux de réussite de l'épreuve ministérielle en lecture pour tous les élèves de 4 ^e année.		Taux de réussite moyen : 94,3 %	Résultats non disponibles ¹	 À surveiller	 À surveiller	N/A	- Mise en place de l'enseignement explicite de la lecture en diversifiant les dispositifs et en tenant compte des 4 dimensions de la lecture - Mise en place de Communauté d'Apprentissage Professionnelle (CAP) en misant sur l'un des piliers de la lecture et à l'aide des conseillers pédagogiques - Poursuivre l'achat de livres de bibliothèque afin de favoriser l'enseignement via la littérature jeunesse
---	---	--	---------------------------------	--	---	---	-----	---

Légende :

Action requise

À surveiller

En voie de réalisation

Tendance :
↑ : Amélioration
→ : Aucune amélioration significative
↓ : Régression

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Comme prévu à l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, les résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ont été évalués. Voici les principaux résultats :

- 1 situation de violence et d'intimidation a été traitée et archivée lors de la dernière année scolaire. L'évènement concernait des élèves du 3^e cycle. Cependant, nous reconnaissons qu'une plus grande diligence devra être appliquée dans la consignation des situations de violence et d'intimidation. Nous travaillerons à améliorer cet aspect pendant l'année scolaire 21-22.
- Des sondages ont été fait en octobre 2020 et en juin 2021 auprès des élèves de la 3^e à la 6^e année afin d'avoir une bonne analyse de la situation en regard des gestes de violence et du sentiment de sécurité. Voici les grandes lignes :
 - Une grande majorité des élèves se sentent en sécurité à l'école. (97% des élèves en 10/2020 et 98% en 06/2021)
 - Un peu plus du tiers des enfants se disent avoir été victime de violence verbale (37% des élèves en 10/2020 et 38% en 06/2021)
 - Un peu moins du tiers des enfants se disent avoir été victime de violence physique (32% des élèves en 10/2020 et 28% en 06/2021)
 - 37 (en 10/20) et 53 élèves (en 06/21) se disent avoir été victime de cyberintimidation
 - 188 (en 10/20) et 229 élèves (en 06/21) considèrent que la cour d'école est un endroit propice à la violence et à l'intimidation
 - Près de 80% des élèves (en 10/20) sont à l'aise d'aller demander de l'aide auprès d'un adulte (79% en 06/2021)
 - 70% des élèves (en 10/20) ont déjà eu besoin de demander de l'aide des adultes pour régler un conflit ou un problème avec un autre élève (77% en 06/21)
 - 44 % des élèves (en 10/20) ont l'impression que la situation n'est pas réglée après avoir fait appel à l'aide d'un adulte (51% en 06/2021)
 - 93% des élèves (en 10/20) se sentent en sécurité lorsqu'ils fréquentent le service de garde (89% en 06/2021)
 - 83% des élèves marcheurs (en 10/20) se sentent en sécurité sur le chemin pour se rendre à l'école (89% en 06/2021)
- En prévention, le mode de vie a été présenté dans chaque classe. Ce mode de vie est positif et dicte les comportements attendus. Des activités reliées à l'intimidation sont faites dans le cadre du programme ECR dans les classes (vidéo, lecture, discussions, travail). Les enseignantes de 1^{re} année et du préscolaire ont utilisé les activités de la trousse sur le passage préscolaire-primaire et du programme Ribambelle. Les enseignantes de 6^e année ont poursuivi le programme Déstresse et progresse. Des moments privilégiés et des pauses structurées par les TES ont été mis en place selon les besoins de certains élèves qui se retrouvaient dans des situations de conflits afin de les aider à développer leurs habiletés sociales. Tous les niveaux ont également bénéficié d'ateliers animés par le policier communautaire.
- Un climat de confiance, d'empathie et de bienveillance est présent à l'école. Lors d'une situation conflictuelle, Les élèves sont informés qu'ils peuvent aller voir un adulte. Ceux-ci portent un sac en bandoulière sur la cour d'école afin d'augmenter leur visibilité. Les adultes sont présents pour aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque et leur offrir un temps de répit sécuritaire. Une rencontre avec les protagonistes concernés est faite rapidement. Selon les résultats des sondages, nous devons poursuivre dans cette voie afin de s'assurer que les enfants sentent que la situation est belle et bien réglée.

- Plusieurs interventions ont eu lieu par les différents intervenants de l'école auprès d'élèves présentant des comportements s'apparentant ou non à de l'intimidation. Nous avons dû intervenir dans plusieurs situations de conflits, d'attitudes et d'habiletés sociales inadéquates. Il existe dans le protocole une échelle de gradation des conséquences et des interventions à appliquer. Ce protocole est appliqué en considérant l'âge des enfants impliqués, la fréquence et la gravité des gestes posés. Les parents sont informés rapidement de toutes situations de violence ou d'intimidation concernant leur enfant qu'il soit la victime ou l'agresseur.
- Un système de communication écrite réalisé par la Maison des enfants de Varennes sert de moyen de confidences pour les élèves et malgré qu'elle se veut un outil confidentiel, si les intervenants considèrent qu'une situation doit être portée à l'attention de la direction d'école dont, par exemple, la dénonciation des actes d'intimidation, ils feront le lien rapidement avec l'école. Une boîte de dénonciation a également été remise en place près du local des éducatrices spécialisées. Celle-ci permet aux enfants de dénoncer des situations en toute confidentialité afin de diminuer leur anxiété reliée à ce type d'évènement et être rassuré que sur le fait que les adultes prendront les choses en main.
- L'équipe-école a actualisé son plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation et en a fait une profonde révision au cours de la dernière année scolaire. Le comité poursuivra son travail de réflexion sur nos pratiques et nos stratégies pour lutter contre l'intimidation et la violence. Les membres ajusteront le plan de lutte. Un résumé du plan de lutte sera disponible sur le site Internet de l'école.
- Les informations relatives au plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation ont été partagées aux parents de l'école via l'Info-Parents mensuel. L'implication des parents dans la résolution de problème de leur enfant et leur collaboration lors des plans d'intervention et des rencontres de parents sont des exemples de collaboration avec les parents.

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Voici le rapport annuel faisant état des activités du Conseil d'établissement, pendant l'année scolaire 2020-2021, rédigé par monsieur Steve Chagnon président du conseil. Ce rapport se veut un résumé des travaux du CÉ.

Le Conseil d'établissement s'est réuni par visioconférence à 7 reprises lors de l'année scolaire 2020-2021. À cela s'ajoute en début d'année l'assemblée générale des parents où 3 représentants y ont été élus pour un mandat de deux ans. Ceux-ci ont été élus par 11 parents présents.

Le CÉ est constitué de 12 membres : six parents, quatre enseignants, un membre du service de garde, une professionnelle et un membre de la communauté. La direction assiste au Conseil d'établissement et aide le président dans la rédaction de l'ordre du jour.

Les premiers sujets ayant occupé le conseil ont été la modification et l'adoption de règles de régie interne, le calendrier des rencontres et les mandats donnés à l'organisme de participation des parents.

En 2020-2021, au Conseil d'établissement, les membres ont abordé différents sujets. Certains d'entre eux ont fait l'objet de discussions, d'informations, d'adoptions ou d'approbations.

Voici les sujets abordés lors de nos séances.

- ❖ Plan d'action et évaluation du projet éducatif;
- ❖ Évaluation du plan de lutte
- ❖ Le calendrier des rencontres;
- ❖ Les règles de régie interne;
- ❖ Les nominations au sein des comités, le comité de parents et le comité EHDAA;
- ❖ Le mandat de l'OPP;
- ❖ FDS : Les dépenses pour les activités aux différentes fêtes (Halloween, Noël, activités hivernales et la fin de l'année);
- ❖ Première communication
- ❖ Résumé des normes et modalités d'évaluation
- ❖ Traiteur service de garde
- ❖ Frais chargés parents ; album finissant
- ❖ Formation obligatoire membre du CE
- ❖ Formulaire de dénonciation conflit d'intérêt membre
- ❖ Sollicitation de dons et commandites
- ❖ Règle de fonctionnement du CA du CSSP
- ❖ Grille-matières 2021-2022
- ❖ Semaine du personnel
- ❖ Reddition de compte mesures protégées du MEES
- ❖ Sondage service de garde
- ❖ Planification programmes COSP et éducation à la sexualité
- ❖ Activités éducatives offertes à l'école
- ❖ Le choix d'une compagnie pour les photos scolaires;
- ❖ Les frais chargés aux parents pour les listes d'effets scolaires et matériel didactique;
- ❖ Information sur les nouvelles normes concernant les activités culturelles et éducatives;
- ❖ État de situation en lien avec la Covid 19
- ❖ La grille-matière 2021-2022;
- ❖ Les critères de sélection d'une direction d'école;
- ❖ Le budget prévisionnel 2021-2022;
- ❖ Présentation de l'organisation scolaire 2021-2022;
- ❖ Règle de conduite/ code de vie
- ❖ Règles du service de garde
- ❖ Le rapport annuel du conseil d'établissement 2020-2021;
- ❖ Accueil progressif des élèves du préscolaire
- ❖ Demande de location de locaux

Pour l'année 2020-2021, 3 postes de représentants des parents sont à pourvoir avec des mandats de deux ans.

Je souhaite remercier chaque membre du personnel de l'école pour leur apport au développement de nos enfants. Chaque geste compte. Votre engagement quotidien en fait foi. Finalement, je voudrais saluer l'engagement des membres au sein du Conseil d'établissement. Leur apport est bénéfique au bon déroulement des séances. La convivialité ainsi que le respect sont toujours au rendez-vous.

Le Conseil d'établissement ne joue pas seulement le rôle de gardien des dépenses financières de l'école et de ses activités, il est un lieu d'échange où nous pouvons partager les valeurs éducatives que l'on souhaite transmettre à nos enfants afin que ceux-ci deviennent des citoyens accomplis et épanouis.

Steve Chagnon
Président du Conseil d'établissement 2020-2021